

**M. Matthew Chamberlain**  
**Chief Executive**  
**LME**  
**10 Finsbury Square**  
**London**  
**EC2A 1AJ**

M. Chamberlain,

Les métaux et minéraux négociés à la Bourse des métaux de Londres (LME) sont au cœur de l'économie mondiale et jouent un rôle central dans la production industrielle et la construction. Ils sont à la base des produits et des services dont nous dépendons dans notre vie quotidienne. L'OCDE prédit que sans changement significatif de politique, la consommation mondiale de matières premières, y compris de métaux, [aura au moins doublé d'ici 2060<sup>1</sup>](#). En même temps, le rapport 2018 du GIEC précise clairement que le commerce des matières premières et les modèles de consommation doivent changer si nous voulons nous adapter aux changements climatiques catastrophiques et les atténuer, et si nous voulons limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C au-dessus des niveaux pré-industriels.<sup>2</sup>

Le rayonnement mondial du LME – qui négocie des métaux en provenance de plus de 60 pays via ses 98 membres – offre à la Bourse l'occasion de faire en sorte qu'une proportion importante des métaux mondiaux soit le fruit d'un approvisionnement et d'un commerce responsables, dans le respect des normes internationales. Cela s'avère particulièrement crucial sur les marchés des métaux tels que le cuivre et le zinc, où les pratiques d'approvisionnement responsable conformes aux normes de l'OCDE et de l'ITIE et aux Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PDEDH) ne sont pas encore bien établies ou mises en œuvre. En alignant sa position sur la norme énoncée par l'OCDE, le LME s'assurera que ses membres sont requise opèrent en respectant les mêmes normes en matière d'approvisionnement et de commerce responsables et en étant sur un pied d'égalité avec les réquisitions de le mineurs, les fabricants en amont, les négociants et toutes les firmes qui se conforment aux législations nationales sur le devoir de diligence appliqué à la chaîne d'approvisionnement alignées sur la norme OCDE et en vigueur dans l'UE, aux États-Unis et dans d'autres pays.

Nous saluons les réglementations en matière d'approvisionnement responsable établies pour les marques du LME, en particulier l'obligation pour les marques de rendre compte publiquement de tous les risques sur le plan environnemental, social, de la gouvernance (ESG) et des droits humains, ainsi que des risques de criminalité financière et de corruption, conformément aux normes de l'ITIE et de l'OCDE<sup>3</sup>, et l'obligation de nommer les individus directement responsables du devoir de diligence à l'égard de la chaîne d'approvisionnement au sein de leurs réseaux de fournisseurs. Nous avons toutefois identifié de graves lacunes dans les propositions du LME et vous écrivons afin de les mettre en avant dans le présent courrier. Il est primordial que le LME remédie à ces lacunes pour que ses propositions demeurent crédibles et, plus important encore, pour qu'elles soient efficaces.

Nous voudrions tout particulièrement souligner d'une part le fait que le LME n'oblige pas ses membres à rendre compte des risques et dommages environnementaux et que les responsabilités cruciales en matière de devoir de diligence continuent d'être déléguées à des programmes de

---

<sup>1</sup> [https://read.oecd-ilibrary.org/environment/global-material-resources-outlook-to-2060\\_9789264307452-en#page5](https://read.oecd-ilibrary.org/environment/global-material-resources-outlook-to-2060_9789264307452-en#page5)

<sup>2</sup> [https://report.ipcc.ch/sr15/pdf/sr15\\_spm\\_final.pdf](https://report.ipcc.ch/sr15/pdf/sr15_spm_final.pdf)

<sup>3</sup> <https://eiti.org/fr/document/note-dorientation-29-sur-declarations-par-projet>

l'industrie, alors même que les preuves de l'exercice rigoureux de ce devoir s'avèrent insuffisantes – et d'autre part les implications que cela a pour l'approvisionnement secondaire et la divulgation d'informations réelles sur les risques de corruption. Ces deux points doivent être pris en considération.

### **Rendre compte des risques climatiques et environnementaux**

Le LME doit adopter une position progressiste par rapport aux externalités négatives à long terme causées par l'industrie minière sur le climat, ainsi que par rapport aux dommages potentiels immédiats causés à l'environnement par l'exploitation minière, et il devrait obliger ses membres à rendre compte des risques et préjudices occasionnés. Certes, le LME évoque une absence de 'demande du marché' du côté des marques, mais il est clair que la demande du marché existe bel et bien dans le chef des consommateurs finaux, des investisseurs, de l'UE et d'autres régulateurs.

L'UE a récemment adopté de nouvelles règles imposant aux investisseurs un devoir de diligence à l'égard des risques et impacts ESG<sup>4</sup>, tandis qu'en mars, le Forum sur les risques financiers liés au climat a bien précisé que les changements climatiques et la réponse apportée par la société représentaient un risque financier pour les entreprises<sup>5</sup>. Les études internationales indiquent en fait que les firmes qui adoptent des politiques ESG fortes sont plus performantes que celles qui ne tiennent pas compte de ces risques.<sup>6</sup>

Le LME doit tirer parti du rôle central qu'il joue pour atténuer, et si possible réparer, les dommages causés par l'industrie des métaux et des minéraux pour qui il fait office de facilitateur, et il doit veiller à ce que le secteur des métaux et l'industrie minière n'accusent pas de retard dans les engagements pris par rapport aux accords de Paris. Le LME doit prendre ces mesures avant que les investisseurs institutionnels ne soient légalement obligés de se départir de leurs actions et créances dans l'industrie minière en raison de la négligence de quelques sociétés de production et de commerce de minerais.

Du côté des consommateurs, la demande de produits à faible émission de carbone, notamment de véhicules électriques, démontre leur volonté de réduire leur empreinte carbone. À mesure que les pays s'orientent vers des économies zéro carbone, s'engageant entre autres à utiliser des [flottes de véhicules électriques](#) qui dépendent lourdement de métaux de base et de métaux pour batteries tels que le cuivre, le cobalt, le nickel et le lithium, la demande de divulgation par l'industrie minière d'informations sur le devoir de diligence appliqué à la chaîne d'approvisionnement en matière de droits environnementaux, climatiques et humains ne fera que croître.<sup>7</sup> Un rapport de la Banque mondiale a établi que la demande mondiale de « minéraux stratégiques » tels que le lithium, le graphite et le nickel allait littéralement exploser d'ici 2050 avec des hausses de respectivement 965, 383 et 108 %, <sup>8</sup> tandis que d'autres rapports ont indiqué que le futur marché du véhicule électrique pourrait déboucher sur une énorme augmentation de la demande de cuivre et de cobalt.<sup>9</sup> Nous ne

---

<sup>4</sup> <https://www.globalwitness.org/en/press-releases/global-witness-celebrates-significant-agreement-and-shift-mind-set-eu-investor-due-diligence/>

<sup>5</sup> <https://www.fca.org.uk/news/press-releases/first-meeting-pra-and-fcas-joint-climate-financial-risk-forum>

<sup>6</sup> Clark, G.L., Feiner, A. & Viehs, M., 'From the Stockholder to the Stakeholder: How Sustainability Can Drive Financial Outperformance', 5 mars 2015. Disponible sur SSRN <https://ssrn.com/abstract=2508281>

<sup>7</sup> En mars 2019, Amnesty International a publiquement mis au défi les leaders de l'industrie de la voiture électrique de produire la première batterie totalement éthique du monde dans les cinq ans à venir. Voir <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/03/amnesty-challenges-industry-leaders-to-clean-up-their-batteries/>

<sup>8</sup> <http://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2019/05/01/new-world-bank-fund-to-support-climate-smart-mining-for-energy-transition>

<sup>9</sup> <https://www.economist.com/business/2017/03/11/mining-companies-have-dug-themselves-out-of-a-hole>

pouvons permettre que le chemin vers une économie zéro carbone passe par la perte de vies humaines dans les pays producteurs et manufacturiers.

D'autres études récentes sur le nickel ont révélé que « 40% des réserves mondiales de nickel se trouvent dans des zones riches en biodiversité et dans des zones protégées, et 35% se situent dans des zones en situation de stress hydrique sévère », soulignant par ailleurs que si les fabricants automobiles et de batteries se mettaient en défaut de remédier comme il convient aux risques environnementaux, leur réputation s'en verrait sérieusement ternie.<sup>10</sup>

Outre l'impact à long terme sur le climat, l'industrie minière a occasionné à maintes reprises des dommages environnementaux, souvent parce qu'elle n'avait pas atténué les risques dans la chaîne d'approvisionnement. Les cas de dommages environnementaux ont souvent un grave impact sur les droits humains des communautés locales, comme le montrent les recherches collectives de nos organisations (voir annexe), et des évaluations environnementales inadéquates peuvent exposer les communautés locales à de gros risques.

### **Une confiance excessive dans les programmes de l'industrie**

L'année dernière, Global Witness a contribué à l'élaboration du projet pilote OCDE d'Évaluation de l'alignement des programmes de l'industrie sur le Guide OCDE des minerais.<sup>11</sup> L'évaluation est claire : les entreprises doivent éviter d'utiliser les programmes de l'industrie comme outils pour prendre des raccourcis en termes de conformité et elles doivent continuer à assumer une responsabilité individuelle en matière de devoir de diligence.<sup>12</sup>

Global Witness a récemment commandé un examen des rapports sur le devoir de diligence publiés de janvier 2015 à novembre 2018 par des fonderies et affineriers de 3TG basées en Chine continentale et membres de programmes de l'industrie pour un approvisionnement responsable, totalisant plus de 70 entités. L'étude s'est focalisée sur les attentes internationales en matière de divulgation d'informations sur le devoir de diligence telle que définie dans le Guide OCDE (c'est-à-dire une politique, un résumé d'audit et un rapport sur les pratiques et résultats en matière de devoir de diligence). Les résultats préliminaires – avant réception des réactions des entreprises et programmes examinés face aux allégations – montrent que près d'1 entreprise sur 5 n'a publié aucune information sur le devoir de diligence et que 3 sur 4 n'ont pas publié de rapport sur le devoir de diligence. Ces résultats sont décevants car les fonderies et affineriers constituent des points critiques de passage obligé dans les chaînes d'approvisionnement et les entreprises faisant l'objet de l'examen devraient être les plus actives et les plus engagées, compte tenu de leur affiliation et de leur appartenance aux programmes de l'industrie.

Pour que le LME préserve réellement son rôle de principale bourse des métaux, il est impératif qu'il oblige ses membres à rendre publique leur politique d'approvisionnement responsable répondant à la norme OCDE. Les entreprises doivent également être tenues de démontrer, via la production de rapports publics individuels, les efforts qu'elles mènent individuellement pour mettre en œuvre cette politique, notamment en apportant des preuves d'identification et d'atténuation des risques et des preuves de réparation, et ce annuellement. Le LME doit veiller à la mise en place de procédures visant à pénaliser les marques lorsque celles-ci se mettent en défaut d'entreprendre des contrôles dans leur chaîne d'approvisionnement ou de réagir face aux risques conformément aux normes

---

<sup>10</sup> <https://www.maplecroft.com/insights/analysis/nickel-a-green-energy-necessity-with-grave-environmental-risks/>

<sup>11</sup> <https://mneguidelines.oecd.org/Alignment-assessment-of-industry-programmes-with-the-OECD-minerals-guidance.pdf>

<sup>12</sup> <https://www.globalwitness.org/fr/press-releases/d%C3%A9claration-de-global-witness-au-sujet-de-levaluation-de-lalignement-des-programmes-industriels-de-locde-sur-la-base-du-guide-ocde-des-minerais/>

internationales. Les mécanismes qui contrôlent l'application des normes et la responsabilité des entreprises sont traditionnellement défectueux en ce domaine, et nous saluons la proposition du LME d'adopter une mesure forte et de radier des marques.

Si le marché veut se libérer d'une 'saturation de normes', il doit alors démontrer clairement que les normes de l'industrie sont superflues et divulguer des informations complètes, systématiques et régulières sur tous les risques et violations en matière de corruption, d'environnement et de droits humains. Nous réaffirmons que les programmes de l'industrie sont des outils aidant les entreprises à mieux comprendre leurs chaînes d'approvisionnement, à identifier de possibles risques de contribuer à des préjudices, et à détecter des cas concrets de violations là où elles se produisent, mais l'appartenance à un programme ne peut remplacer la responsabilité individuelle d'une entreprise.

Il faut que les programmes de l'industrie s'assurent que les entreprises participantes exercent leur devoir de diligence à l'égard de l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement, et non pas uniquement à l'égard des fournisseurs (directs) de premier rang. De même, dans de nombreux programmes mettant en œuvre l'audit des fonderies et affineries au titre de l'Étape 4, il ressort d'une part que les entreprises participantes n'exercent pas avec suffisamment d'efficacité sur le terrain leur devoir de diligence à l'égard de leurs chaînes d'approvisionnement à plus haut risque, et que, d'autre part, ces programmes ne s'emploient pas suffisamment à veiller à ce que des évaluations du devoir de diligence soient réalisées, s'il y a lieu, sur le terrain.

Par ailleurs, la proposition du LME de mettre sur un même pied les normes de différents programmes de l'industrie, ou d'adhérer à divers programmes de l'industrie, est problématique. Le LME mentionne les travaux de l' « *Aluminium Stewardship Initiative (ASI)* » (Initiative de contrôle de l'aluminium) et de la « *LBMA* » (marché de l'or de Londres) comme « exemples illustrant que les exigences visant à assurer un approvisionnement responsable en matières secondaires ou mises au rebut peuvent être incorporées dans un programme ou une norme d'approvisionnement responsable »<sup>13</sup> — mais un certain nombre de cas antérieurs mettent en évidence les manquements des programmes de l'industrie lorsqu'il s'agit de gérer correctement les risques de corruption.

En 2016, l'Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée a rapporté que les autorités judiciaires péruviennes avaient accusé six affineries d'or internationales, dont quatre accréditées par la *London Bullion Market Association (LBMA)*, marché de l'or de Londres), d'infractions pénales découlant de la « saisie d'or » au Pérou en 2013-2014 et de blanchiment de produits d'activités minières illégales. NTR Metals, grande affinerie américaine basée à Miami et filiale d'Elemetal LLC ('Elemetal'), était l'une des sociétés dont le nom figurait dans le rapport. Elemetal a ensuite plaidé coupable et a accepté de payer une lourde amende dans le cadre d'un accord conclu avec le Ministère américain de la Justice.<sup>14</sup> Ce n'est cependant qu'un an plus tard, en mars 2017, lorsque Bloomberg a publié les conclusions des enquêteurs, que la LBMA et la CFSI ont radié Elemetal Refining LLC de leurs listes. On ignore ce que les programmes de l'industrie ont fait dans l'intervalle pour évaluer et gérer les risques associés aux allégations visant NTR Metals.<sup>15</sup>

## Les risques de corruption

---

<sup>13</sup> <https://www.lme.com/News/Press-room/Press-releases/Press-releases/2018/10/LME-proposes-requirements-for-the-responsible-sourcing-of-metal-in-listed-brands>

<sup>14</sup> <https://www.justice.gov/usao-sdfl/pr/us-gold-refinery-pleads-guilty-charge-failure-maintain-adequate-anti-money-laundering>

<sup>15</sup> <https://www.eurac-network.org/sites/default/files/kcfinder/files/FRA%20Civil%20society%20note%20on%20implementation%20of%20EU%20responsible%20mineral%20sourcing%20regulation.pdf>

Nous saluons la proposition du LME visant à ce que les marques cotées en bourse rédigent des rapports au titre de l'Étape 5, publient la base de leurs évaluations et divulguent toutes leurs informations à l'appui de ces évaluations. Néanmoins, les marques cotées au LME doivent éviter de publier des données agrégées et veiller à ce que tous les rapports aient la granularité qu'exige aujourd'hui l'ITIE.<sup>16</sup> Cela inclut les propriétaires bénéficiaires, la publication des contrats et des rapports au niveau des projets dans les pays où elles opèrent, afin d'offrir une réelle transparence.

Outre les rapports par pays, l'ITIE exige aujourd'hui des déclarations par projet.<sup>17</sup> L'inclusion de tous les paiements effectués aux gouvernements, conformément au point A.1.1 de l'Étape 5, est essentielle pour éradiquer et traiter les risques de corruption inhérents aux chaînes d'approvisionnement en minerais. Étant donné que les entreprises cotées au LME s'approvisionnent dans un certain nombre de pays qui ne sont pas membres de l'ITIE, il est impératif que le producteur, ses fournisseurs et/ou d'autres entreprises en amont adoptent des mesures fortes pour garantir la transparence des paiements en phase avec les principes et normes de l'ITIE. En ce qui concerne les marques qui ne relèvent pas de juridictions requérant une déclaration obligatoire par projet conformément à l'ITIE, la pleine divulgation de leurs informations est indispensable pour répondre à la norme révisée de l'ITIE.

Les entreprises semblent souvent ne pas comprendre que la corruption engendre des violations systématiques des droits humains qui se répandent dans les chaînes d'approvisionnement et de valeurs. Le LME ne peut proposer un système de divulgation complète et en même temps dispenser les entreprises de la publication de données « commercialement sensibles » lorsqu'il s'agit des droits humains. Les prévisions de prix et les informations contractuelles relatives aux prix sont exclusives, les droits humains ne le sont pas. La publication de données sur la base de statistiques agrégées et anonymisées constitue une piètre approche de la transparence. Récompenser l'opacité plutôt que la transparence, comme le fait aujourd'hui le marché physique des matières premières, est la marque d'un marché pervers et malade.

Le même principe s'applique à la divulgation de la responsabilité des sociétés mères et des filiales. Un jugement récent de la Cour Suprême sur la responsabilité des sociétés mères et des filiales et sur la transparence dans la chaîne d'approvisionnement ont établi que la divulgation est essentielle pour prouver le degré de responsabilité qu'assume une société mère et l'atténuation du risque environnemental dans la pratique.<sup>18</sup> Les entreprises seraient bien avisées de démontrer clairement les mesures prises pour s'attaquer aux risques environnementaux et de corruption, notamment en divulguant des informations qui pourraient être considérées 'commercialement sensibles'.

### **La localisation des pays d'origine et de transit des minerais**

La politique du LME visant à ce que les marques divulguent les pays de transit s'avère tout particulièrement importante pour établir la provenance des chaînes d'approvisionnement. Il faut inclure les ports francs ou les zones franches. Afin que cela s'avère efficace, les données relatives aux fournisseurs (directs ou indirects) doivent être ventilées. Les entreprises doivent publier intégralement leur liste de fournisseurs, les actionnaires de leurs fournisseurs, les bénéficiaires réels de leurs fournisseurs, ainsi qu'une liste des pays dans lesquels leurs fournisseurs opèrent. Afin de lutter contre la contrebande, les évaluations des entreprises doivent signaler les cas où les minerais disponibles dans une zone déterminée dépassent les ressources minérales connues, les réserves prévues ou les niveaux de production.

---

<sup>16</sup> <https://eiti.org/GN29>

<sup>17</sup> ITIE (2018). « La déclaration par projet dans les industries extractives », [https://eiti.org/sites/default/files/documents/eiti\\_factsheet\\_project\\_level\\_reporting\\_fr\\_web.pdf](https://eiti.org/sites/default/files/documents/eiti_factsheet_project_level_reporting_fr_web.pdf)

<sup>18</sup> <https://www.supremecourt.uk/cases/docs/uksc-2017-0185-judgment.pdf> p.18

Comme le reconnaît le LME, il est de plus en plus fréquent que les zones de conflit ou à haut risque (ZCHR) n'appartiennent pas à une seule zone géographique nationale et ne soient pas confinées au sein de frontières nationales. Il en va de même pour les réseaux criminels qui vivent grâce aux flux financiers illicites et à la contrebande de matières premières à des fins lucratives privées. Les chaînes d'approvisionnement en minerais ont des frontières transnationales qui rendent flous les risques qu'elles présentent pour les fournisseurs. Le devoir de diligence ne devrait pas se limiter aux ZCHR mais il devrait plutôt être un processus applicable à toutes les chaînes d'approvisionnement, pouvant être modulé lorsqu'un risque, ou un risque potentiel, est détecté.

## ANNEXE

### Études de cas

Parmi les cas étudiés figure celui de El Cerrejón, la plus grande mine à ciel ouvert d'Amérique latine, détenue en partie par des marques cotées au LME : Glencore, BHP Billiton et Anglo-American. La mine a été accusée de provoquer des pénuries d'eau et des déplacements massifs de populations,<sup>19</sup> en plus de la mort de bovins et d'animaux d'élevage due à la sécheresse et des intimidations visant les chefs de communauté et les défenseurs des droits humains.<sup>20</sup> L'exploitant local a réagi à l'époque, condamnant les menaces et niant que la mine avait occasionné des pénuries d'eau.

D'autres graves incidents récentes dans le secteur minier, entre autres celle du barrage du groupe Vale où un énorme bassin de retenue de résidus miniers s'est rompu, tuant 300 personnes dans le village de Brumadinho, au Brésil, illustrent bien le danger du traitement et du stockage des déchets. Dans la foulée de cette catastrophe, les régulateurs brésiliens ont ordonné à la société minière Vale, qui exploitait le barrage, de suspendre ses activités à cet endroit et dans deux autres de ses mines.<sup>21</sup> Le PDG de Vale a par ailleurs démissionné.<sup>22</sup>

Les sociétés minières ne sont pas seulement responsables des dommages environnementaux, mais elles devraient aussi prévenir les menaces qui pèsent sur les défenseurs de la terre et de l'environnement. La mine britannique de Vedanta Sterlite dans l'état du Tamil Nadu en Inde a été accusée de pollution toxique et des taux de cancer anormalement élevés dans les villages avoisinants.<sup>23</sup> Lorsque des manifestations ont éclaté pour protester contre le projet de Sterlite Copper de doubler la taille du site pour arriver à 800 000 tonnes par an, la police a ouvert le feu sur les contestataires, tuant 14 personnes.<sup>24</sup> La Cour suprême a depuis ordonné la réouverture de l'usine industrielle.<sup>25</sup>

---

<sup>19</sup> <https://www.cetim.ch/violations-des-droits-humains-commises-par-les-soci%C3%A9t%C3%A9s-transnationales-en-colombie/> ; <https://www.elheraldo.co/la-guajira/indigenas-denuncian-que-hay-18200-afectados-por-sequia-en-la-guajira-160446>

<sup>20</sup> <https://www.globalwitness.org/fr/press-releases/la-pire-ann%C3%A9e-pour-les-d%C3%A9fenseurs-des-droits-environnementaux-et-fonciers-au-moins-200-morts-en-2016-alors-que-la-crise-se-propage-%C3%A0-travers-le-monde/>

<sup>21</sup> <https://www.globalwitness.org/en/press-releases/global-witness-celebrates-significant-agreement-and-shift-mind-set-eu-investor-due-diligence/>

<sup>22</sup> <https://www.theguardian.com/world/2018/may/28/india-copper-plant-sterlite-vedanta-shut-down-deadly-protests>

<sup>23</sup> <https://www.theguardian.com/world/2018/may/28/india-copper-plant-sterlite-vedanta-shut-down-deadly-protests>

<sup>24</sup> <https://www.bbc.co.uk/news/business-44256552>

<sup>25</sup> <https://economictimes.indiatimes.com/industry/indl-goods/svs/metals-mining/vedanta-to-approach-tamil-nadu-government-to-restart-tuticorin-plant/articleshow/67440109.cms?from=mdr>

En 2015, Amnesty International a publié *Open for Business? Corporate Crime and Abuses at Myanmar Copper Mine* (Prêt pour les affaires ? Criminalité et abus des entreprises dans une mine de cuivre du Myanmar)<sup>26</sup>. L'enquête d'Amnesty s'est penchée tout particulièrement sur le projet de mines de cuivre de Monywa, dans le centre du Myanmar, qui comprend les mines de cuivre de Sabetang et Kyisintaung (S&K) et de Letpadaung.

Dès le départ, le projet de Monywa s'est construit sur fond d'expulsions forcées, de pollution de l'environnement et de manque de transparence. Des milliers de personnes ont été forcées de quitter leur maison sans indemnisation adéquate ou réinstallation. Des déchets dangereux rejetés par les mines ont exposé les communautés à de graves risques sanitaires. Des milliers d'autres personnes ont été menacées de perdre leurs maisons et moyens de subsistance en violation du droit international relatif aux droits humains.

Les communautés qui ont protesté contre les expulsions forcées et la perte de leurs moyens de subsistance occasionnées par la mine de Letpadaung ont été confrontées à un usage excessif de la force par la police. En 2012, la police a utilisé du phosphore blanc, une substance explosive hautement toxique, contre des manifestants pacifiques, un acte assimilé à de la torture et dès lors constitutif de délit au regard du droit international. En 2014, une femme est décédée et plusieurs autres personnes ont été blessées lorsque la police a ouvert le feu sur des manifestants. Le rapport soulève également de graves questions à propos de transactions commerciales opaques et de possibles violations des sanctions économiques visant le Myanmar.

Depuis 2010/11, le projet de Monywa est exploité par Wanbao Mining Ltd. (Wanbao Mining), une filiale entièrement détenue par NORINCO. Myanmar Yang Tse Copper Limited (Myanmar Yang Tse), une filiale entièrement détenue par Wanbao Mining exploite la mine de S&K, et Myanmar Wanbao Mining Copper Limited (Myanmar Wanbao), une autre filiale, exploite Letpadaung en partenariat avec un conglomérat appartenant à l'armée, Union of Myanmar Economic Holdings Limited (UMEHL). En 2013, le gouvernement du Myanmar a acquis des parts dans Letpadaung via ME1, qui reçoit à l'heure actuelle 51% des profits de la mine.<sup>27</sup>

En 2017, Amnesty a publié un rapport de suivi, *Mountain of Trouble: Human Rights Abuses Continue at Myanmar's Letpadaung Mine* (Une montagne de problèmes : Les violations des droits humains se poursuivent à la mine de Letpadaung au Myanmar),<sup>28</sup> qui a révélé que des milliers de familles vivant à proximité de la mine de Letpadaung risquaient toujours de perdre leurs maisons ou leurs terres agricoles en raison de l'expansion des activités minières. La menace de catastrophe environnementale plane sur la région, exposée aux séismes et aux inondations. Si l'un ou l'autre survenait, les déchets contaminés pourraient déferler sur la communauté locale. Les dernières recherches d'Amnesty ont également révélé que les autorités continuaient de recourir à des lois répressives pour harceler les militants et les villageois qui s'opposent à la mine.

Cordialement,

ASSODIP

Amnesty International

---

<sup>26</sup> [Open for Business? Corporate Crime and Abuses at Myanmar Copper Mine \(Open for Business?\), 2015, ASA16/0003/2015, https://www.amnesty.org/en/documents/ASA16/0003/2015/en/](https://www.amnesty.org/en/documents/ASA16/0003/2015/en/)

<sup>27</sup> [Open for Business?, p. 5](#)

<sup>28</sup> [Mountain of Trouble: Human Rights Abuses Continue at Myanmar's Letpadaung Mine, ASA 16/5564/2017, https://www.amnesty.org/en/documents/asa16/5564/2017/en/](https://www.amnesty.org/en/documents/asa16/5564/2017/en/)

BIRUDO

CooperAcción

FOCO/INDAPE

Global Witness

German Watch

OECD Watch

London Mining Network

Max impact

MiningWatch Canada

Powershift

RAID

SOMO

Society of Threatened Peoples

Sherpa